

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 DECEMBRE 2019

Le douze décembre deux mille dix-neuf à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de douze en suite de la convocation faite le 6 décembre 2019.

## DÉCISIONS

### 1°/ VALIDATION DU MARCHE « ASSURANCES »

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que les contrats d'assurances de la collectivité arrivent à échéances le 31/12/2019. Une consultation a été lancée sur la plateforme Mégalis en 5 lots.

Quatre sociétés d'assurances ont répondu :

Nous avons consulté le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan sur un contrat groupe pour le lot 5 – protections statutaires.

Une commission d'appel d'offre pour ouverture de plis, a été effectuée le 15/11/2019 et la commission de validation des offres s'est réunie le 28/11/2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide de valider la décision de la commission d'appel d'offres en attribuant les lots suivants :

- Lot 1 – Dommages aux biens et risques annexes aux Assurances Pilliot
- Lot 2 – Responsabilité civile et risques annexes à la SMACL Assurances
- Lot 3 – Protection juridiques et risques annexes à la SMACL Assurances
- Lot 4 – Véhicules à moteur et risques annexes à GROUPAMA Assurances
- Lot 5 – Prestations statutaire et risques annexes à la CNP via le contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale.

### 2°/ REVISION DES TARIFS COMMUNAUX 2020

#### Droit de place

Le conseil municipal décide de maintenir le tarif de 13 € la demi-journée pour l'année 2020.

#### Utilisation de la halle marchande

Le conseil municipal décide de maintenir le tarif de 10.50 € par jour pour l'année 2020.

#### Location logements communaux

Le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs des logements communaux de 1.20% au 1<sup>er</sup> mars 2020 (Indice de référence des loyers au 3<sup>ème</sup> trimestre 2019)

#### Médiathèque

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs actuels pour l'année 2020.

#### Location de la salle polyvalente

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs actuels pour l'année 2020.

## TARIFS DE LOCATION – au 1<sup>er</sup> janvier 2020

	Eté (16/04 au 14/10)	Hiver (15/10 au 15/04)	
<b><u>RÉUNION OU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</u></b>			
✓ Associations de GUERN.....	Gratuit	Gratuit	
✓ Associations extérieures.....	100 €	120 €	
✓ Particuliers de GUERN.....	40 €	60 €	
✓ Autres .....	100 €	120 €	
<b><u>CONFÉRENCES – EXPOSITIONS</u></b> .....			
	Gratuit	Gratuit	
<b><u>VENTE</u></b> .....			
	190 €	210 €	
<b><u>VIN D'HONNEUR</u></b>			
✓ Associations de GUERN.....	Gratuit	Gratuit	
✓ Particuliers de GUERN.....	80 €	100 €	
✓ Extérieurs à GUERN (état lieux dimanche obligat.)	140 €	160 €	+ 20€
<b><u>LOCATION CUISINE SEULE (Repas à emporter)</u></b>			
	50 €	50 €	
<b><u>REPAS, BANQUET BAL ET FEST NOZ</u></b>			
✓ Associations de GUERN.....	180 €	200 €	
✓ Particuliers de GUERN .....	220 €	240 €	
✓ Extérieurs à GUERN (état lieux dimanche obligat.)	370 €	390 €	+ 20€
<b><u>MARIAGE (2 jours)</u></b>			
✓ Particuliers de GUERN .....	350 €	370 €	
✓ Extérieurs à GUERN (état lieux dimanche obliga.)	520 €	540 €	+20€
<b><u>CONCOURS DE CARTES</u></b>			
✓ Associations de GUERN.....	50 €	70 €	
✓ Associations extérieures (état lieux dimanche obli.)	120 €	140 €	+ 20€
<b><u>CAFE-FAMILLE APRES OBSEQUES</u></b> ....			
	60 €	80 €	
<b><u>LOTO</u></b>			
✓ Associations de GUERN .....	200 €	220 €	
✓ Extérieurs à GUERN (état lieux dimanche obligat.)	320 €	340 €	+ 20€
<b><u>SPECTACLES</u></b> (concerts, théâtre, cinéma).....			
✓ Associations de GUERN .....	100 €	120 €	
✓ Extérieurs à GUERN (état lieux dimanche obligat.)	120 €	140 €	+ 20€
<b><u>GOUTER CLUB 3<sup>ème</sup> AGE</u></b> .....			
	60 €	80 €	
<b><u>ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES</u></b> (dances, gymnastique ...) par année scolaire			
✓ Associations de GUERN.....	110 €		
✓ Extérieurs à GUERN .....	150 €		
Forfait pour répétitions et soirées théâtrales (par pièce). ...	120 €		

**Attestation de responsabilité civile - Caution 400 € - Arrhes 50 %** du montant de la réservation. Si une annulation intervient dans les 2 mois précédents la location, les arrhes seront encaissées, sauf pour une raison valable.

**0.50 € par couvert** pour toutes locations.

Forfait pour ménage complémentaire de **20 € par heure**.

Forfait état des lieux le dimanche de **20 €**.

### **Restaurant scolaire**

Le conseil municipal décide de modifier les tarifs pour l'année 2020 comme suit :

- Scolaire : **3.00 €**
- Enseignants et personnels de la cantine : **5.40 €**
- Personnes de passage : **6.80 €**

### **Garderie municipale**

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs actuels pour l'année 2020.

### **Participation aux frais de scolarité des écoles spécialisées**

Le conseil municipal décide d'attribuer, au titre de la participation de l'année scolaire 2019-2020, le forfait communal de 120.02€, aux écoles spécialisées, DIWAN, ULIS et CLIS.

Le conseil municipal décide de refuser toutes autres demandes de participations aux frais d'école extérieures à la commune, offrant les mêmes services que l'école publique communale.

### **Location salle des associations**

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs actuels pour l'année 2020.

### **Gestion des terrasses**

Le conseil municipal décide de maintenir la gratuité des autorisations d'occupation du domaine public pour les implantations de terrasses.

### **3°/ ALSH DU MERCREDI**

Monsieur le Maire rappelle la mise en place du service ALSH du mercredi par délibération n° 52 du 16/05/2019. Le bilan fait apparaître une moyenne sur 13 mercredis, de 11 enfants.

Le conseil municipal, décide de poursuivre le service accueil de loisirs du mercredi jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020 et de renouveler les contrats actuels des trois agents concernés par le service accueil de loisirs du mercredi à la fin de l'année scolaire 2019-2020.

### **4°/ DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET COMMUNE :**

Le conseil municipal adopte la décision modificative n° 1 et telle que figurant ci-après :

#### **Dépenses Fonctionnement :**

022 : DEPENSES IMPREVUES	- 5 479.95 €
011 : ARTICLE 6184-VERST ORGANISMES DE FORMATION	- 1500.00 €
011 : ARTICLE 6226 : HONORAIRES	- 1400.00 €
65 : ARTICLE 6574- SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	- 700.00 €
65 : ARTICLE 6541- CREANCES NON VALEUR	- 500.00 €
65 : ARTICLE 6542- CREANCES ETEINTES	- 200.00 €

**Dépenses Fonctionnement :**

012 : ARTICLE 64111 : REMUNERATION PRINCIPALE + 9779.95 €

-----

**Dépenses Investissement :**

041 : ARTICLE 21534 : RESEAUX ELECTRIFICATION : + 665.60 €

041 : ARTICLE 2313 : IMMOBILISATIONS EN COURS : + 13284.00

**Recettes Investissement :**

041 : ARTICLE 2031 : FRAIS D'ETUDES : + 13949.60 €

**5°/ CHARTE ENTRETIEN ESPACES COLLECTIVITES**

Le conseil municipal décide d'approuver la charte d'entretien des espaces des collectivités réactualisée, proposée par le syndicat de la Vallée du Blavet.

La charte d'entretien a été réactualisée en 2019 afin d'offrir un cadre méthodologique renforcé pour atteindre le zéro-phyto et adopter des pratiques plus respectueuses pour l'environnement.

**4°/ QUESTIONS DIVERSES :** Néant**INFORMATIONS****1°/ COMPTE RENDU SENSIBILISATION RGPD**

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale a présenté le jeudi 5 décembre dernier une sensibilisation au RGPD, la protection de données personnelles.

**2°/ CALENDRIERS DES REUNIONS 2020**

Les vœux du Maire se dérouleront le vendredi 10 janvier 2020 à 18h30 à la Ruche.

Les dates de réunion 2020 du conseil municipal, jusqu'aux élections municipales des 15 et 22 mars 2020 : jeudi 23 janvier, jeudi 20 février et vendredi 6 mars à 18h00 pour le vote des budgets 2020

La commission électorale se réunira le vendredi 21 février 2020 à 18H00 en mairie.

**3°/ DISTRIBUTIONS DES MAGAZINES ET DES COLIS**

Les magazines annuels seront distribués d'ici Noël avec les colis aux personnes de plus de 70 ans n'ayant pas pu assister au repas des Seniors assortis d'une composition florale.

**4°/ QUESTIONS DIVERSES :** néant

**Prochain conseil municipal le jeudi 23 janvier 2020 à 20H30**